

Séance du 19 mai 2016

L'an deux mil seize et le dix-neuf mai à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRIER Patrice.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf M. LEFORT Clément
Madame ROULLÉ Annie a donné pouvoir à Monsieur GA Thierry,
Madame Isabelle DESCHAMPS a donné pouvoir à Madame PETITJEAN Katya,
Madame TESTARD Claire a donné pouvoir à Madame MICHEL Rafaële,
Monsieur ROYER Jean-Marc a donné pouvoir à Madame DAUBENFELD Nicole.

Madame DAUBENFELD Nicole a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 11 mai 2016

Le compte-rendu de la séance du 21 avril 2016 est lu et approuvé.

I – Délibérations

➤ **N° 37/2016 Installation d'un nouveau conseiller municipal**

Monsieur le Maire informe les membres présents que Monsieur Thierry CHARTIER, élu sur la liste « Ensemble, avançons pour Taissy », a présenté sa démission pour raisons personnelles par courrier du 4 mai 2016. Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, Monsieur le Sous-Préfet de Reims a été informé de cette démission.

Conformément aux règles édictées à l'article L270 du code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Monsieur LEFORT Clément a été contacté et a accepté d'exercer les fonctions de conseiller municipal par courrier du 19 mai 2016.

Une convocation a été adressée à l'intéressé pour la présente réunion du conseil municipal.

L'installation du nouvel élu sera consignée au procès-verbal de cette séance qui sera affiché en mairie selon les règles habituelles de publicité et conformément aux articles L 2121-25 et L 2121-26 du CGCT.

Le nouveau conseiller municipal prend rang sur le tableau conformément aux dispositions de l'article R 2121-4 du CGCT.

➤ **N° 38/2016 Tarification du droit d'occupation temporaire de la voie publique**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le comité des fêtes organise une brocante le 5 juin prochain et qu'il convient de ce fait de fixer un droit d'occupation du domaine public pour ce type de manifestation,

Fixe le droit de place pour un emplacement de brocante à seize euros (16 €) les cinq (5) mètres linéaires.

➤ **N° 39/2016 Taxe sur la consommation finale d'électricité – Fixation du coefficient multiplicateur unique**

Monsieur Le Maire rappelle les dispositions des articles L. 2333-2 et suivants et L. 3333-2 et suivants du code général des collectivités territoriales, autorisant le conseil municipal à fixer un coefficient multiplicateur unique, dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles, applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité. Ce coefficient a été fixé par délibération du 15 janvier 2015 mais nécessite une nouvelle délibération pour confirmation de son niveau.

Le conseil municipal,

Vu l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu les articles L. 2333-2 à L.2333-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 3333-2 à L.3333-3-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2/2015 du 15 janvier 2015 fixant le coefficient multiplicateur unique,

Vu l'article 20 du projet de loi de finances rectificative pour 2015,

Considérant les ressources produites par la taxe sur la consommation finale d'électricité,

Après en avoir délibéré,

Décide

- De fixer le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 4,
- D'appliquer le coefficient fixé ci-dessus aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune de Taissy.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

II – Reims Métropole

Dans l'optique de la création de la communauté urbaine au 1^{er} janvier 2017, Reims Métropole réfléchit sur la gouvernance.

Un des principes fondateurs de la charte de gouvernance serait :

- l'instauration d'un droit de veto pour les maires de la communauté urbaine pour tous projets concernant leurs communes

Le Grand Reims, regroupant 144 communes, sera composé de 205 élus, dont 59 sièges pour la ville de Reims, 3 pour Tinquieux, 2 pour Bétheny, toutes les autres communes n'auront qu'un seul représentant, sans conseiller communautaire suppléant.

Pour les communes de plus de 1 000 habitants disposant, au sein de Reims Métropole, d'un nombre de délégué supérieur, cela nécessitera en décembre à procéder à une élection au sein des conseillers communautaires sortants. Le nombre de vice-présidents dans la nouvelle organisation est limité à 15 (limite fixée par la loi) et pourront être assistés par des conseillers communautaires délégués.

Une réflexion doit être menée sur la représentation de la commune de Taissy au sein de la future entité. Actuellement, 2 conseillers communautaires siègent au sein de Reims Métropole, M. Patrice Barrier, maire, et Mme Sylvie Thourault, première adjointe avec une délégation pour siéger au bureau des maires, mais Taissy n'aura plus qu'un seul conseiller communautaire au 1^{er} janvier 2017.

Le poste unique de Taissy crée la difficulté dans la nouvelle configuration de la communauté urbaine. Deux choix sont envisageables, deux candidats se présentant, M. Patrice Barrier, maire, 1^{er} magistrat de la commune, et Mme Sylvie Thourault, 1^{ère} adjointe.

Il serait opportun que Taissy, 8^{ème} commune en terme de population de la future communauté urbaine, ait un poste de vice-président ou de conseiller communautaire délégué.

En tout état de cause, une désignation officielle aura lieu en décembre prochain par vote à bulletin secret après débat.

III – Commissions

Par ailleurs, le conseil municipal est informé des points suivants

Bâtiments

- Résultat infructueux de la deuxième consultation pour la mise en accessibilité des ERP en raison de la complexité du cahier des charges et décision de la commission d'examen des offres de clôturer cette procédure
- Validation du démoussage de la toiture et reprise des contreforts de l'église par l'entreprise Garnier, réfection de la toiture de la buvette du foot et réparation de la gouttière par l'entreprise Boëlle, remise en état de la peinture des murs et plafonds du gymnase de l'école élémentaire et du revêtement de sol

- Remplacement de 3 chaudières de la gendarmerie et interventions importantes pour remise à niveau des autres chaudières
- Présentation du travail exceptionnel réalisé par M. Rovere, responsable des services techniques, sur le listage des travaux à réaliser sur les différents bâtiments communaux nécessitant la définition d'enveloppe budgétaire annuelle.

COPIL

- Définition des jours d'organisation des rythmes scolaires à la rentrée 2016-2017, présentation de l'animateur informatique et confirmation de l'ouverture de la 4^o classe en maternelle.

Environnement

- Au 1 janvier 2017, fin de l'utilisation des produits phytosanitaires pour les collectivités locales, les systèmes alternatifs sont plus onéreux. Incitation à l'entretien des trottoirs par les riverains en l'attente d'une solution alternative pérenne
- Article dans le Taissotin sur la taille des haies en limite d'emprise avec le domaine public
- Passage du jury du concours des villages fleuris le 2 août

Conseil Municipal Enfants

- Réunion avec les pompiers le mardi 24 mai suivie d'une petite collation pour remercier le CME du travail effectué

Informations – Communications

- Lancement de la vente d'encarts publicitaires pour le financement de l'agenda
- Visualisation de la maquette de la vidéo réalisée sur Taissy avant le dernier conseil municipal de l'année

Voirie

- Eclairage de couleur sur la façade de la mairie non concluant
- Réfection de la bande de roulement du RD8 de l'entrée de Taissy sur 600 m les 4, 5 et 6 juillet réalisée par demi-chaussée
- Remise en état du pont enjambant l'autoroute entre Cormontreuil et Taissy : la remise en état de cet ouvrage d'art programmée sur juillet-août nécessite la fermeture complète du pont.
Le Conseil Départemental a proposé la mise en place d'une déviation par Sillery par mesure de sécurité, mais le maire, dans le cadre de son pouvoir de police, peut proposer une déviation par Saint-Léonard pour les véhicules légers.
La commune n'a pas la volonté de bloquer ce projet, mais rencontrera la SANF le 3 juin pour examiner les éventuelles mesures compensatoires à mettre en place.
Il est impossible d'utiliser les chemins d'association foncière car ils relèvent du domaine privé et que leur structure n'est pas adaptée pour supporter un trafic routier.
SANEF a manqué de communications vis-à-vis des commerçants. Les travaux programmés sur juillet-août vont sûrement entraîner une perte de chiffre d'affaires pour les hôtels-restaurants.
CITURA a été informée de ces travaux, mais elle n'a pas encore communiqué sur la modification de la desserte en transports urbains.

IV – Questions diverses

Monsieur Marguet a demandé l'organisation des Journées du Patrimoine les 17 et 18 septembre au Fort de Montbré avec la mise en place d'une animation par les anciens combattants.

L'inauguration des travaux de réfection de la sépulture du Lieutenant Soubielle sera organisée prochainement.

Une rencontre est programmée le mardi 24 mai à Taissy avec M. Nicolas ROCHE, de la ville de Reims, accompagné des gendarmes pour étudier le positionnement de caméras de vidéosurveillance, l'objectif étant la surveillance des entrées de commune et la protection des bâtiments publics.

La Direction de la Poste a adressé un courrier en commune pour l'informer de la fermeture du bureau de poste le mercredi après-midi. A terme, il semble vouloir s'orienter sur une fermeture totale. La commune réfléchit à la mise en place d'une agence postale.

Un tournoi international de foot féminin aura lieu le vendredi 20 mai en relation avec les Douanes.

Une réponse a été faite à la lettre ouverte concernant le projet de l'allée des Termes, entre autre, sur les aspects de sécurité. Une copie de ce courrier sera transmise à l'ensemble du conseil.

Suite à une rencontre avec un cadre du Crédit Agricole, une étude d'opportunité devait être lancée pour la mise en place d'un distributeur automatique de billets. Cet organisme sera relancé pour connaître la suite donnée à ce dossier.

Prochaine réunion de conseil : le 23 juin 2016

BARRIER Patrice	THOURAULT Sylvie	GA Thierry
TIAFFAY Patrice	WATISSE Eric	ROULLÉ Annie
DUCHESNE Madeleine	CZUDAKIEWICZ Jean-Philippe	DESCHAMPS Isabelle
PETITJEAN Katya	HALLIER Vincent	BARRÈRE Céline
DA SILVA Karine	LEFORT Clément	DAUBENFELD Nicole
ROYER Jean-Marc	TESTARD Claire	MICHEL Rafaële
VIELLARD Vincent		